



1 rue des Champarons  
92700 Colombes  
☎ 01 56 47 11 95 - 📠 01 42 42 56 12



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Merci d'imprimer en deux exemplaires la convention de formation et de remplir manuellement les parties :

- |   |   |
|---|---|
| 1.1. ❶ Le bénéficiaire :                              | (nom, adresse et fonction si besoin)                              |
| 1.2. Les participant(s) sera ( seront) :              | (nom et prénom du stagiaire) [Voir article 2]                     |
| 1.3. Dater et signer                                  | (et cachet éventuel)  |
| 1.4. Cocher la session correspondante à votre stage : | <input type="checkbox"/> du 28 janvier 2008 au 21 février 2008)   |
|   | <input type="checkbox"/> du 08 septembre 2008 au 02 octobre 2008) |

2- Merci de nous envoyer les deux exemplaires imprimés par vous-même et complétés de la convention de formation accompagnés du règlement.

Nous vous retournerons votre convention de formation complétée par nous ainsi qu'une lettre de convocation et un guide d'accueil pour une meilleure intégration au sein de votre centre de formation Abricot-Formation.

Veillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations distinguées et sachez que nous sommes déjà heureux de vous accueillir tout bientôt.

Corinne Alfano  
Directrice

PS : Nos plans d'accès, nos solutions d'hébergement et les bons restaurants sont indiqués dans le guide d'accueil que vous trouverez sur le site d'Abricot-Formation <http://abricot-formation.com/guide.pdf> et dans notre annuaire <http://www.mylinea.com/colombes>



## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DEVIS

Entre les soussignés :

① Le bénéficiaire :

② Abricot-formation, 1 rue Champarons 92700 Colombes représentée par Corinne Alfano, gérante

N° de déclaration d'existence de l'O.F. : ° **119 213 374 92**

En application des dispositions du Livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

### ARTICLE I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par le prestataire intitulée :

#### Initiation à l'éclairage scénique

Ce stage convient aux personnes motivées par les métiers de la lumière et de l'image.

Type d'action de formation : perfectionnement des connaissances

Programme et méthode : **joint**

Nbre maxi de participants à cette session : **16**

Date de la session :

- EIS8a - L8 septembre 2008 au Ma 16 septembre 2008
- EIS9a - L26 janvier 2009 au Ma 03 février 2009
- EIS9b – L31 août 2009 au Ma 08 septembre 2009

Nbre d'heures par stagiaire : **49h de formation théorique**

Horaires de formation : **de 9h à 17h**

Lieu de formation : **1 rue des Champarons 92700 Colombes**

### ARTICLE II : ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du participant aux dates, lieux et heures prévues ci-dessus :

Le(s) participants sera (seront) :

- 
- 
- 
- 

### ARTICLE III – DEMARCHE QUALITE

En fin de stage, il vous sera remis : une attestation de fin de stage par stagiaire, une feuille de présence émargée chaque jour par les stagiaires. En contrepartie, vous nous remettrez une évaluation de la formation.

### ARTICLE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des frais de la prestation de formation soit

**Frais d'inscription et de dossier : 0**

**Fournitures : inclus**

**TOTAL HT : 1372 €**

**TVA 19.6% : 268,91 €**

**TOTAL TTC : 1640,91 €**

### ARTICLE V – MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement sera dû par chèque ou par virement net de frais.

### ARTICLE VI – DEDIT OU ABANDON

En cas de dédit à moins de huit jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article I, ou l'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite formation, conformément aux dispositions de l'article L920\_9 du code du travail. Cependant un stage réglé peut être déplacé à une autre date convenant mieux au stagiaire, date choisie d'un commun accord.

### ARTICLE VII – DIFFERENDS EVENTUELS

Si une opération ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal dont dépend le siège de l'organisme de formation sera le seul compétent pour régler le litige en ultime ressort après tentative amiable.

Fait en deux exemplaires originaux, à  
le

*(faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »)*

Pour l'organisme de formation :

Pour le bénéficiaire :

Corinne Alfano  
Directrice

## Initiation à l'éclairage scénique

### Objectif pédagogique :

- Vous aider à mettre en place un plan de feu ;
- Vous guider dans le choix du matériel et maîtriser les bases du métier ;
- Vous apprendre à lire et écrire une fiche technique de spectacle ;
- Vous initier à la conception d'un éclairage scénique

### Formateurs principaux :

- **Jean-Philippe Corriqou** : Concepteur lumière dans les domaines de l'architecture et du spectacle (concert, théâtre, opéra...) et de l'évènementiel.
- **Jean Grison** : Concepteur lumière dans les domaines du spectacle (théâtre, opéra...) et de l'évènementiel. Références : Opéra de Paris, Marseille, Genève...
- **Maurice Giraud** : Concepteur lumière depuis 1973 dans les domaines du spectacle (théâtre, concert...), formateur à l'école d'architecture de Nantes. Références : Jean-Michel Jarre, Céline Dion, Charles Aznavour, Yves Duteil, Gilbert Montagné, Philippe Lavil, Carlos, Jean Luc Lahaye...

### Programme :

- Module - Chaîne de la lumière – 7h

Ce que vous apprendrez :

- La terminologie de la physique de la lumière
- Les grandes familles de sources, leur technologie et leurs propriétés
- Les qualités et propriétés de la lumière
- Les éléments interagissant dans la perception de la lumière et la luminosité
- Notion physique :
  - La lumière est une longueur d'onde, correspondant à la plage du spectre visible.
- Propriétés :
  - La température lumière, l'indice de rendu des couleurs, la chromaticité, la propagation et diffraction.
- Sources :
  - Les différentes lampes existantes sur le marché
  - Coût et efficacité lumineuse
  - La relativité de la notion de source (source primaire, source secondaire et source spectrale)
- Notion d'optique-source :
  - Certaines sources intègrent des optiques, qui contrôlent le flux de la lumière.
- technologies :
  - L'incandescence
  - La fluorescence
  - La décharge
  - Le laser
  - L'induction
  - LED (Light Emitted by Diode)
  - La photoluminescence
  - L'électroluminescence
  - La phosphorescence
- Module - Colorimétrie – 7h
  - **COLORIMÉTRIE** : Les systèmes additifs (RGB) et soustractifs (CMYN).
  - **DIMENSION LUMIÈRE** : Notion de contraste et de panorama.
  - **PHOTOMÉTRIE** : Les différentes classes photométriques inhérentes au type d'optique d'appareil.

- Module - Lampes et Projecteurs – 7h

Etat de l'art :

- Traitement du signal
- Gradateurs
- Analyse qualitative des projecteurs et des modes opératoires
- Etat de l'art des lampes et projecteurs

- Module - Principes du jeu d'orgue à mémoire – 7h

- Module - DMX, informatique pour l'éclairage / Sécurité électrique – 7h

- Module - Fiche technique de spectacle – 7h

Comment lire et écrire une fiche technique de spectacle. Comprendre les implications juridiques au contrat et analyser la faisabilité du projet.

- Module - Conception Eclairage scénique - 7h

Ce que vous apprendrez :

- Qu'est-ce que la conception lumière ? (Initiation)
- Les métiers de la lumière : qui fait quoi ? Les salaires (Initiation)
- Posez le problème lors d'un projet imposé
- Maîtriser les principes d'éclairage fondamentaux
- Formaliser votre projet
- Faire valider votre projet par le donneur d'ordre
- Négocier votre point de vue
- Passer à la réalisation
- Analyser votre prestation